

# CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

## Compte-rendu de la Séance du 23 janvier 2008

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 0

**Présents** : M. DEVÈS, Mme DEPROUW, M. HUGUET, M. MENON, Mme DESERME, Mme SAUVAGE, M. BOUTIN, Mme TORRACINTA, M. DESCHAMPS, M. FOUCQUETEAU

**Absent avec procuration** : M.CHARLÈS (procuration à M. HUGUET)

**Absentes** : Mme BIGOT, Mme GOMY-SALMON

**Président de séance** : M. DEVÈS

**Secrétaire de séance** : M. HUGUET

### **I – Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2007 :**

Le compte-rendu est approuvé sans observations particulières.

*Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 1*

### **II – Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire – Répartition des contributions entre les communes et les communautés de commune :**

Le conseil municipal décide d'adopter les modifications statutaires proposées par le Pays Beauce Val de Loire, relatives aux contributions financières, celles-ci étant réparties entre les communes de la communauté selon un ratio de 4/10<sup>ème</sup> et 6/10<sup>ème</sup> pour la communauté de communes.

Le maire rappelle au conseil qu'une délibération avait déjà été prise à ce sujet le 19 juin 2007, à la demande du syndicat, mais que celle-ci était entachée d'illégalité, du fait que le conseil syndical du Pays Beauce Val de Loire n'avait pas délibéré précédemment à la commune.

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

### **III – S.I.C.A.L.A. – Modification des statuts :**

Le conseil municipal décide d'adopter les modifications statutaires proposées par le S.I.C.A.L.A., relative aux demandes de retraits de communes et d'un syndicat, ainsi qu'aux demandes d'adhésion de 4 syndicats.

*Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 1*

### **IV – Société Giennoise d'Assainissement – Nouveau contrat :**

Le conseil municipal accepte le nouveau contrat proposé par la Société Giennoise d'Assainissement, d'une durée de cinq ans, d'un montant mensuel forfaitaire de 209,22 € mensuel, révisable chaque année, pour la location de la cuve de la station d'épuration, sachant que ce contrat devra être cependant résilié, dès lors que la future station d'épuration intercommunale sera en service.

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

## **V – Indemnités de logement des instituteurs au titre de l'année 2007 :**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'indemnité représentative de logement pour 2007, proposée par le Préfet, de 2 079 € pour un instituteur célibataire et de 2 599 € pour un instituteur marié ou chargé de famille, montants identiques à ceux proposés pour l'année 2006.

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

## **VI – Informations diverses :**

Le maire informe le conseil municipal que le marchand de pizzas ayant subi diverses dégradations et cambriolages sur son matériel (sur une autre commune), va cesser son activité et ne passera plus à Muides.

Il informe également le conseil municipal, qu'une convention est en cours d'élaboration à la Communauté de Communes du Pays de Chambord, relative aux modalités d'utilisation et de gestion financière de la future station d'épuration intercommunale.

L'adjoint de finances fait le compte-rendu de la Commission qui s'est réunie à la Communauté de Communes de Mer, relative au transfert de charges des communes vers la communauté de communes et des incidences que cela entraînera sur le versement de la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique).

Actuellement, chaque commune de la C.C.B.L. perçoit un montant de T.P.U. identique à celui qu'elle avait en 1999 avec la Taxe Professionnelle. Pour l'année 2008, Suèvres percevra 10 397 € de moins et Mer 156 326 € de moins, suite aux transferts de charges des Centres de Loisirs. Pour Muides, la T.P.U. restera inchangée.

## **VII – Questions diverses :**

Le point suivant a été abordé :

- Répercussion en matière d'emplois, de la zone d'activités économiques de la Communauté de Communes de Mer sur le bassin de l'emploi de la région et notamment sur Muides
- Nombre d'emplois : 220 à Colis Poste, dont 183 provenant de mutations et 37 de créations de postes
- 70 recrutements sont envisageables dans les bâtiments en construction (logistique principalement).

**Séance levée à 21 h 30**

Muides-sur-Loire le 11 mars 2008

Le Secrétaire de Séance,

Eric HUGUET

Le Maire,

Michel DEVÈS